



## L'ÉTÉ DE NOS RÊVES ?

### Enfin une démarche syndicale unitaire à prolonger

Le 6 juin dernier, une nouvelle qui n'a pas fait la une des médias, nous a pourtant remplis de satisfaction : la quasi-totalité des organisations syndicales françaises (à l'exception de FO) a publié un texte unitaire qui cherche à tirer le bilan de la situation engendrée par les événements de janvier 2015, et à prendre des « engagements communs ». Il ne s'agit donc pas d'une simple déclaration commune mais d'un véritable travail de réflexion engagé sur le long terme. Ce texte dense, d'une dizaine de pages, signé par la FSU aux côtés de la CGT, de Solidaires, de la CFDT, de la CFTC, de la CGC et de l'UNSA, réactualise les fondamentaux du mouvement syndical et réaffirme ses valeurs de base. Ce texte est particulièrement bienvenu dans la situation troublée que nous connaissons aujourd'hui, où la haine de l'autre et l'exclusion sont brandies comme des réponses à l'exaspération sociale de populations en souffrance. Il nous faut répéter inlassablement que les véritables réponses à la crise sont des politiques sociales et éducatives, non des politiques répressives et discriminatoires. Qui peut croire, par exemple, que le problème des migrants trouvera une solution durable dans le rejet farouche hors des frontières et la répression policière ?

### Mais l'unité n'est pas au rendez-vous à Pôle Emploi

Il est réjouissant de constater que sur les grands enjeux de société, quand les valeurs vacillent, le mouvement syndical sait retrouver le chemin de l'unité. C'est malheureusement l'image inverse qui nous est souvent donnée sur des problèmes plus corporatistes, comme c'est aujourd'hui le cas sur la question des classifications à Pôle emploi. Le projet de la Direction Générale, rejeté par une majorité syndicale dont fait partie le SNU-FSU, sera malgré tout mis en application, suite à une procédure juridique engagée par la minorité syndicale, où les arguments de forme auront complètement balayé les arguments de fond. Pôle emploi est par ailleurs engagé dans une vaste réorganisation interne pour que l'Établissement public épouse le nouveau découpage administratif des Régions. Dans cette opération de restructuration, les collègues des services techniques et de l'encadrement sont évidemment sur le qui vive. Quant à nous, les retraités de ce même établissement public, nous sommes hélas les victimes de l'obstination du gouvernement sur le gel des pensions et la réduction des dépenses sociales.

### L'été pour se ressourcer ?

C'est dire si cet été 2015 est loin d'être un oasis de rêve dans un monde sans problème. La belle saison est cependant une période propice aux découvertes, aux rencontres, à l'enrichissement culturel. Nous souhaitons à tous nos lecteurs une très agréable période estivale et vous donnons rendez-vous à la rentrée.



Barges à queue noire

#### En résumé dans ce numéro :

- On y perd son latin.... : Syriza et Podemos
- L'AG de l'AMAE : des résultats encourageants
- Montants des retraites: les femmes encore largement pénalisées

# ON Y PERD SON LATIN ...

**À lire la presse ce 15 juin et à écouter les divers médias on y perd son latin ... et son grec aussi.**

En janvier, **en Grèce**, Syriza, une alliance de la gauche anti-austérité et anti-corruption, gagne les élections et forme un gouvernement. Elle rétablit partiellement les Grecs dans leurs droits, augmente les salaires, rétablit les retraites qui avaient été réduites par le précédent gouvernement et réembauche les personnels injustement licenciés sous l'emprise de la Troïka, elle-même largement contrôlée par l'Allemagne.

Depuis, la Grèce est soumise aux attaques incessantes du FMI, de la BCE et de «l'Union Européenne» (les composantes de la Troïka) qui veulent la détruire par le poids des dettes qui ne sont que celles des banques. La Grèce a proposé de nombreux compromis pour arriver à un accord mais il en faut toujours plus et l'objectif de l'Ex Troïka reste de transformer le succès de la gauche anti-austérité et anti-corruption en une défaite. Ce qui domine c'est la crainte de la contagion en Europe et singulièrement en Espagne. À l'heure où nous écrivons les jeux ne sont pas faits mais les pressions sont énormes ce qui risque de pousser la Grèce à la faillite et d'enclencher une nouvelle crise économique dans et hors de la zone Euro.

**En Espagne** dans bien des villes et des régions, une autre alliance anti-austérité et anti-corruption a gagné les municipales et les régionales partielles de la fin mai.

À Madrid et à Barcelone, les deux plus grandes villes de l'Espagne (et dans une douzaine d'autres villes), il y aura des municipalités dirigées par des forces qui n'existaient pas il y a quatre ans et **qui se sont constituées à la suite du mouvement des indignés.**

À Barcelone, la plate-forme citoyenne menée par Ada Colau, grande figure de la lutte contre les expulsions immobilières et du mouvement des «indignés», qui regroupe Podemos, les écologistes catalans et des activistes, a remporté la mairie avec le soutien de la gauche républicaine et du parti socialiste catalans. Qui ne rêverait de telles alliances en France ? Les «indignés» ont obtenu les clefs de la capitale catalane avec un programme centré sur la lutte contre les inégalités sociales et la corruption. «Sans pouvoir médiatique, économique, judiciaire, nous avons démontré que l'on peut faire les choses autrement et [...] que le rêve et l'espoir peuvent l'emporter», a déclaré, émue, Ada Colau.

Le succès de Podémos en Espagne, après celui de Syriza, montre clairement qu'une vague anti-austérité traverse l'Europe. L'austérité n'est certes pas une politique nouvelle mais depuis la crise de 2008 c'est la réponse «libérale» du capitalisme pour maintenir et augmenter son exploitation. Les forces de la droite en Europe et en France des «Républicains» aux centristes sont à la manœuvre. On aurait pu espérer que toutes les forces de gauche (ce qui est loin d'être la cas) s'opposent vigoureusement à une telle politique. Pendant ce temps, le FN attend son heure.

**L'Espagne et la Grèce pourraient changer la donne en Europe.**

## Faites nous partager vos passions !

Le temps de la retraite est pour beaucoup d'entre nous une période privilégiée pour développer ce que nous n'avions pas le loisir de mettre en œuvre, de peaufiner lorsque nous étions en activité.

Quel que soit le domaine d'activités dans lequel nos « centres d'intérêt » nous entraînent : lecture, écriture, peinture, photographie, randonnées, voyages...

Vous avez envie de les partager ?

PST ouvre ses colonnes pour y publier vos œuvres.

N'hésitez pas à nous les envoyer en précisant si vous voulez une publication anonyme.

Amateur de photographie et d'observation d'oiseaux, je me permets, pour lancer notre rubrique, de vous présenter quelques photos d'oiseaux de marais. Elles ont été prises dans le marais breton (à côté de Pornic) et plus précisément dans des marais salants, l'avocette étant considéré comme l'oiseau compagnon du paludier (personne qui récolte le sel avec le palud).

Les marais sont le lieu de vie privilégié de beaucoup d'autres espèces d'oiseaux soit parce qu'ils y sont sédentaires, soit parce qu'ils font étape en cours de migration. Un autre des hauts lieux de ces migrations est la Baie de Somme.

Vous retrouverez une partie de ces photos tout au long de ce numéro de PST.

# AG DE L'AMAE : DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

## Une progression qui se poursuit

L'AG de l'AMAE s'est réunie les 9 et 10 avril 2015 à Paris.

Au programme : les résultats au niveau des adhésions et des résultats financiers pour la complémentaire santé (Malakoff Médéric), la dépendance avec Mutex et les nouvelles règles pour les contrats responsables.

L'année 2014 avait été marquée pour nous par une augmentation forte des cotisations. Il était donc essentiel de mesurer l'impact de cette augmentation sur les adhésions et l'équilibre financier de la mutuelle. Les résultats nous ont donné satisfaction : le nombre d'adhérent-es progresse pour arriver au 31 décembre à 535 soit + 13% par rapport à 2013. Cette progression se mesure également au niveau des bénéficiaires dont le nombre atteint 753. Quant au résultat financier il est quasiment à l'équilibre. Ce bon résultat a permis que la cotisation 2015 n'augmente que de 2,3% et que celle de 2016 sera celle décidée par l'assemblée générale de MMM (Mutuelle Malakoff Médéric).

Quant aux contrats « Dépendance » et « Frais d'obsèques » gérés par Mutex, ils restent très peu nombreux, même si les montants des cotisations par rapport aux prestations proposées sont très mesurés.

## Les nouvelles règles du « contrat responsable » : peu d'impact sur l'AMAE

Lors de cette AG, nous avons également évoqué la mise en place des nouvelles règles du « contrat responsable » pour les mutuelles. Ces règles s'appliquent ou s'appliqueront progressivement à partir de juillet 2015.

Tout d'abord au niveau « optique » : le remboursement maximal pour des verres « complexes » est fixé à 850€ (y compris la monture) et pour des verres simples à 470€. De plus, sauf avis médical, la prise en charge est limitée à un équipement tous les 2 ans.

La prise en charge des frais médicaux sera ensuite limitée en 2016 à 225% du ticket modérateur (TM) soit un remboursement maximum plafonné à 51€ et en 2017 à 200% soit un plafond de 46€, celui appliqué par l'AMAE.

Quant au forfait hospitalier sa prise en charge ne sera plus limitée en durée.

Sauf pour la règle d'une prise en charge tous les 2 ans de l'optique, l'AMAE n'est pratiquement pas impactée par ces nouvelles règles puisque le « panier de soins » correspond aux décisions arrêtées.

## Renouvellement des instances et vie démocratique

L'année 2016 sera celle du renouvellement des élu-es de l'assemblée générale. Nous devons dans la nouvelle configuration des représentant-es tenir compte de la modification des régions qui s'appliquera à compter de janvier 2016.

Ces élections sont pour nous importantes car elles sont le gage de notre volonté de démocratie.



Echasse s'envolant devant des barges à queue noire

# MONTANT DES RETRAITES : LES FEMMES ENCORE LARGEMENT PÉNALISÉES

Selon une étude publiée en janvier 2015 par la DREES, la pension de droit direct résultant de l'activité professionnelle est, en 2012, de 1282 € bruts en moyenne par mois allant de 1617 € pour les hommes à 967 € pour les femmes, soit 40% de moins pour ces dernières. Cependant, cet écart diminue petit à petit : toujours en 2012, les femmes retraitées de 80 à 84 ans ont une pension de droit direct inférieure de 49% à celle des hommes de leur génération alors que cette proportion est de 36% pour les femmes de 65 à 69 ans. Si l'on tient compte des avantages accessoires, la réversion et le minimum vieillesse, ce différentiel entre hommes et femmes est ramené à 26%.

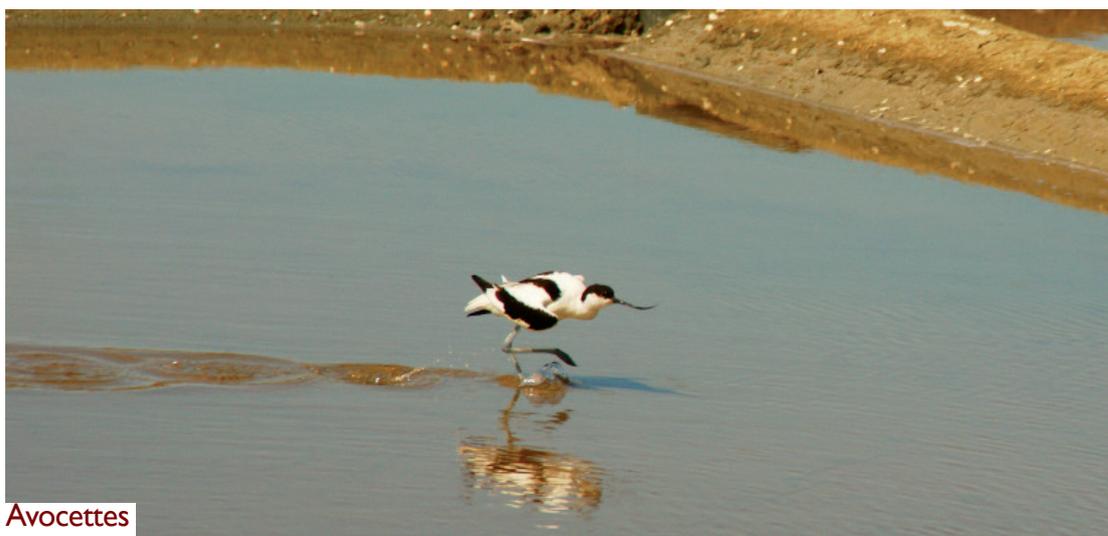
La durée moyenne des carrières des femmes a augmenté, passant de 29 ans pour celles âgées de 85 ans ou plus à 36 ans pour celles âgées de 65 à 69 ans. Toutes générations confondues, les femmes valident (en incluant les trimestres assimilés et les majorations de durée d'assurance liées aux enfants) en moyenne 33,6 années durant leur carrière contre 38,5 pour les hommes. Mais si l'on retire les périodes assimilées, les femmes ne cotisent que 23,5 années en moyenne contre 33,8 pour les hommes ceci étant le reflet d'une moindre participation au marché du travail. Seule une femme retraitée sur deux bénéficie d'une carrière complète contre trois hommes retraités sur quatre.

Fin 2012, les 10% de retraité-es ayant les montants de pension les plus élevés reçoivent une pension globale supérieure à 2443 euros nets tandis que les 10% ayant les pensions les plus faibles obtiennent moins de 343 euros nets, soit sept fois moins. Ce rapport est semblable chez les hommes et les femmes mais ces dernières sont plus nombreuses à disposer de faibles pensions même lorsqu'elles ont effectué une carrière complète cette dernière étant basée sur des salaires féminins inférieurs aux salaires masculins et en raison aussi chez elles d'un plus faible taux d'encadrement et d'une présence proportionnellement plus importante dans les secteurs d'activité où les salaires sont les plus bas. Toutes durées de carrières confondues, elles sont 54% à percevoir le minimum contributif assurant un montant de pension minimum aux assurés ayant effectué des carrières faiblement rémunérées. Quant aux hommes, ils ne sont que 34% à recevoir celui-ci.

Un-e retraité-e sur trois a cotisé à plusieurs régimes de base au cours de sa carrière. Les unipensionné-es touchent des montants moyens plus élevés que les polypensionné-es, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Les retraites les plus élevées sont perçues par les anciens fonctionnaires civils de l'État, les anciens salariés relevant de régimes spéciaux ou ceux ayant exercé une profession libérale. Si l'on prend la génération de 1946, près de la moitié des retraité-es remplit la condition de durée d'assurance (47%) avec un écart important, ici aussi, entre les hommes (55%) et les femmes (39%).

L'étude révèle enfin que, corrigée de l'évolution des prix, l'évolution des pensions de droit direct est de +0,6% par an en euros constants.

*Une pension liquidée à taux plein ne peut être inférieure à un montant fixé par décret. Celui-ci est versé en totalité si l'assuré-e dispose de la durée d'assurance maximum, sinon il est réduit proportionnellement.*



Avocettes

**Pour vous abonner et recevoir PST par mail, une seule adresse [snu.pst@gmail.com](mailto:snu.pst@gmail.com)**

Ont participé à ce numéro le collectif de la rédaction : Daniel Bossard, Joseph Gabriac, Monique Huguet, Claude Kowal, Guy Masquelier, André Momein, Joseph Romand.